

Refus de congé et vacances

Par Adel K, le 28/07/2016 à 21:46

Bonjour,

J'étais en accident de travail pendant 6 mois du 1/1/2016 au 25 mai 2016 puis en arrêt maladie durant 1 mois du 25/05/2016 au 25/06/2016.

J'ai envoyé ma demande de congé payé en lettre simple à mon patron le 18/04/2016 et je n'ai pas eu de réponse jusqu'à ma reprise de travail le 27 juillet 2016.

Le délais de réponse n'est il pas d'un mois???

Le patron m'a remis en main propre ma demande et ce fus un REFUS.

Aucun motif ne m'a été donné, suis je dans mes droits??

Par avance merci de votre retour.

Adel

Par **P.M.**, le **29/07/2016** à **09:12**

Bonjour,

Normalement, l'employeur doit afficher l'ordre des départs en congés et il doit vous accorder dans la limite de vos droits 4 semaines consécutives entre le 1er mai et le 31 octobre et seulement au mois 2 semaines avec votre accord...

Vous pourriez lui demander par lettre recommandée avec AR de clarifier la situation et ce qu'il compte faire pour respecter la législation...